

Poste de Conseiller pédagogique généraliste □ Circonscription de Moulins 2-

IMPLANTATION DU POSTE	Le poste est implanté à YZEURE. La zone d'exercice est la circonscription de Moulins 2, qui comprend 74 écoles réparties sur le bassin de Moulins.
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir, le mercredi □</p> <p>Ce poste nécessite de la disponibilité.</p>
MISSIONS	<p>Le CPC assure ses missions au sein de la circonscription mais également dans le cadre de tâches déterminées par les équipes départementales. Pour le poste vacant, il s'agira principalement des équipes départementales maîtrise de la langue, mathématiques, sciences et arts et culture.</p> <p>Il seconde l'IEN dans la mise en œuvre des priorités ministérielles, académiques et départementales en liaison avec les partenaires.</p> <p>Dans la circonscription, il participe activement à l'organisation et à la conduite des actions de formation, de projets spécifiques (challenges orthographe et mathématiques) ainsi qu'à l'accompagnement des enseignants stagiaires et débutants (FSE, T1, T2). Il est chargé d'actions et de dossiers dont il est amené à rendre compte à l'IEN, ces dossiers pouvant revêtir un caractère pédagogique ou administratif.</p> <p>Dans les écoles, il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école, aux liaisons inter-cycles et inter-structures (maternelle-élémentaire et école-collège). Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il apporte son concours aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF.</p> <p>Au plan départemental, il peut être amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants. Il participe aux groupes de travail et est en communication avec les IEN en charge de ces domaines disciplinaires.</p> <p>Il est membre de différents jurys professionnels et participe notamment à ce titre au CRPE.</p> <p>Il participe à la régulation de la circonscription et, dans ce cadre, il est amené à évaluer son action avec l'IEN et rédigera un rapport annuel d'activités.</p> <p>La circonscription de Moulins 2 couvre une zone géographique essentiellement rurale, étendue et nécessitant des déplacements parfois conséquents.</p>
COMPETENCES	<p>Sont recherchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative. · Des capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité des missions. · Des qualités de discrétion, de confidentialité, d'exemplarité et de loyauté. · L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, avec les autres conseillers pédagogiques, avec les Principaux de collèges, avec les équipes d'écoles, avec les partenaires institutionnels et associatifs). · Une connaissance et une expérience des contenus disciplinaires des programmes de l'école maternelle et élémentaire. · Des compétences pour mobiliser les dispositions réglementaires et conseiller les écoles dans ce domaine. · CAFIPEMF requis
MODALITES DE RECRUTEMENT	Sur entretien.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Le poste est à pourvoir à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.